



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-066-DE

2026-066

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Sarcelles, le CCAS de Sarcelles et la Caisse des Ecoles de Sarcelles

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents** : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aïcha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Secrétaire de séance** : Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux comités sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la ville de Sarcelles, le CCAS de Sarcelles et la Caisse des Ecoles de Sarcelles relèvent d'une communauté d'intérêts en matière de gestion des ressources humaines,

Considérant l'intérêt d'une gestion mutualisée du dialogue social,

Considérant la nécessité de créer un Comité Social Territorial commun pour ces trois entités,

Sur le rapport présenté par Khadidja BOUGUELMOUNA, Adjointe au Maire, chargée des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1** : Qu'il est institué un Comité Social Territorial commun compétent pour :

- la ville de Sarcelles,
- le CCAS de Sarcelles,
- la Caisse des Ecoles de Sarcelles.

**Article 2** : Que le Comité Social Territorial commun est placé auprès de la ville de Sarcelles, qui en assure la gestion administrative.

**Article 3** : Que la composition du Comité Social Territorial commun fera l'objet d'une délibération distincte conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**Article 4** : Que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et exécutée conformément aux dispositions en vigueur.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26  
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26  
Pour le Maire et par délégation